



Détail d'un conteneur semi-enterré avant installation

Spécial chiffres

L'ACTU

Coûts, tonnages et compagnie...

TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES : LE PIRE EST TOUT DE MÊME ÉVITÉ

La TGAP est une taxe obligatoire basée sur le degré de pollution engendré par toute activité (production de déchets, pollution atmosphérique, nuisance sonore). La nouvelle loi de finances prévoit une révision des taux de la TGAP : Actuellement de 3,20€ la tonne de déchets incinérés, la TGAP devrait subir une forte augmentation à 7€ la tonne dès 2013. "Cependant, sans les bonnes performances énergétiques de l'incinérateur (production d'électricité et de chaleur) et sa certification environnementale ISO14001, nous serions passés en 2013 à 14€ la tonne de déchets incinérés" précise François Chemin, Vice-Président du SIRTOM de Maurienne.

Déposer son sac poubelle dans un bac ou un conteneur semi-enterré : et après ? Au service de 62 communes, 45 635 habitants permanents et plus de 70 000 personnes en prenant en compte l'activité touristique, les compétences du SIRTOMM, comme son nom l'indique, ne s'arrêtent pas au ramassage des poubelles. Collecte et transport des ordures ménagères, organisation du tri sélectif sur l'ensemble de la vallée, gestion des déchèteries et investissements... Tout tout tout, vous saurez tout sur les déchets !

Christian Simon, Pierrick Bardin et Nadia Arnaud commentent les thèmes abordés dans ce nouveau numéro.

Petite entorse ce mois-ci à notre pagination habituelle avec un Geste Nature spécial chiffres. Pourquoi donc ?

Christian Simon, Président : Il y a deux ans nous vous avons proposé en une du Geste Nature une série de questions-réponses sur les coûts de fonctionnement du SIRTOMM. Nous expliquions le mode de calcul de votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais aussi les différences de coûts entre collecte d'ordures ménagères et collecte de tri sélectif. Nous souhaitons dans ce numéro aller plus loin en vous présentant dans le détail les 4 pôles de fonctionnement du SIRTOMM : la collecte des ordures ménagères, leur transfert et leur traitement, la collecte sélective, la gestion des déchèteries et le pôle investissements. Vous y découvrirez toutes les informations essentielles en terme d'évolution de tonnages, de coûts, et d'investissements à venir. Une sorte de bilan des 5 dernières années, qui vous présentera également les grandes tendances de la problématique des déchets en Maurienne.

Peut-on qualifier ce bilan de positif ?

C.S. : Il y a quelques bonnes nouvelles en effet. Notons tout d'abord une baisse significative de la production d'ordures ménagères de plus de 10% sur les six dernières années, avec les deux plus fortes baisses enregistrées entre 2009/2010 et 2010/2011 (respectivement -2,82% et -2,43%). Cette diminution des tonnages, conjuguée avec l'optimisation de nos collectes via l'implantation progressive de conteneurs semi-enterrés sur la vallée, entraîne une baisse des coûts de

collecte de plus de 10% en quatre ans, passant ainsi de 1 626 467€ en 2008 à 1 453 818€ en 2011. Cependant, tous ces efforts de réduction des coûts sont amoindris par la hausse régulière des taxes (voir encadrés TGAP et TVA). A noter également que chaque maurienais rejette en moyenne 279 kg d'ordures ménagères par an (hors population touristique) : c'est bien moins que la moyenne nationale, qui est de 374 kg par personne et par an et moitié moins que celle de l'union européenne, de 544 kg par personne et par an ! Il faut soutenir nos efforts ! Mais n'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Compostez, privilégiez l'achat en vrac et les emballages recyclables, et pensez à acheter d'occasion ou à recycler votre matériel usagé, lorsque cela est possible !

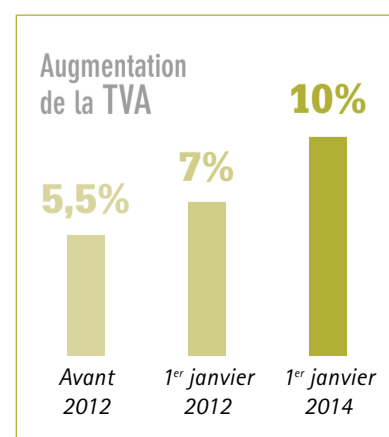
Quid de la collecte sélective ?

Pierrick Bardin, Responsable de la collecte sélective : Les tonnages d'emballages ménagers et de verre collectés sont en hausse de 12% depuis 2007. C'est une bonne nouvelle pour l'environnement, mais également au niveau économique : en juillet 2011, nous avons signé un nouveau contrat pour l'Action et la Performance avec Éco-Emballages, organisme agréé par l'Etat pour soutenir financièrement les collectivités dans le développement de la collecte sélective. Ce contrat jette les bases d'un

nouveau fonctionnement, car désormais, l'ensemble des soutiens financiers est lié aux tonnages valorisés, ce qui confère aux collectivités une plus grande liberté d'action afin d'obtenir les taux de recyclage désirés. De fait, ce soutien a augmenté de plus de 60% entre 2010 et 2011, et a fortement contribué aux 44% de baisse des coûts de la collecte sélective sur la même période.

Concernant le poste "transfert et traitement" des OM, poste représentant 2 591 700 € en 2011, peut-on encore espérer le réduire ?

Nadia Arnaud, Responsable administrative : Cela semble difficile. D'abord parce que nous ne pouvons plus influencer sur le poste "transport", déjà diminué par le passage du rail à la route. Ensuite parce qu'avec l'adhésion du SIRTOMM au syndicat mixte SAVOIE DECHETS, gérant l'usine d'incinération de Chambéry, nous n'avons aucune influence sur le coût à la tonne de l'incinération, même si celui-ci semble se stabiliser depuis deux ans. Les leviers de réduction des coûts sont donc bien moindres sur le traitement que sur la collecte (qui peuvent encore être améliorés par l'installation de CSE et la diminution des tonnages d'OM). A 164 € la tonne de déchets transportés et incinérés, le niveau "bas" semble désormais atteint.





Collecte des ordures ménagères

1 453 818 €

C'est le coût total de la collecte des ordures ménagères en 2011

- 10,6%

C'est la baisse des coûts de collecte entre 2008 et 2011

Collectes optimisées à Villargondran

En 2009, la collecte des ordures ménagères en bacs roulants a coûté 21 008 € à la commune de Villargondran. Deux ans plus tard, après l'installation de conteneurs semi enterrés, ce coût ne représente plus que 12 320 €, soit près de 40% d'économies réalisées! Dans ce cas de figure, nous sommes effectivement passés de 2 collectes par semaine pour les bacs (l'équivalent d'une journée de travail mobilisant 3 agents et un véhicule), à moins d'une demi-journée de collecte hebdomadaire grâce aux CSE (avec un seul agent et un véhicule mobilisés).

Les communes de la vallée qui vont être équipées ces prochaines années peuvent s'attendre également à des réductions de coûts.



Transfert et traitement des ordures ménagères

2 591 700 €

C'est le coût total du transfert et du traitement des ordures ménagères depuis les quais de transfert mauriennais jusqu'à leur incinération à Chambéry.

Une mutualisation des coûts d'incinération

Créé le 1^{er} janvier 2010, le Syndicat Mixte "Savoie Déchets" possède la compétence "traitement des ordures ménagères". 14 collectivités adhèrent à ce syndicat, soit plus des 2/3 du département de la Savoie. Sa vocation? Mutualiser les filières de traitement en regroupant les besoins de ses adhérents et optimiser les coûts. La création de Savoie Déchets a permis de capter des tonnages importants d'ordures ménagères, permettant d'atteindre le seuil de bon fonctionnement de l'usine de valorisation énergétique de Chambéry (115 000 tonnes de déchets incinérées par an).



L'usine de valorisation énergétique et de traitement des déchets de Savoie Déchets

Un coût à la tonne désormais stable

Une fois collectées, les ordures ménagères sont regroupées et compactées sur les quais de transfert de Saint-Julien-Montdenis et de Modane, puis transportées par route vers l'unité de valorisation de Savoie Déchets. Jusqu'en 2009, le SIRTOMM transportait ses déchets par voie ferrée, mais une augmentation significative des tarifs d'Ecorail observée lors d'un appel d'offres contraint notre structure à choisir un transporteur routier, générant ainsi une économie de 54% sur le poste "transport" des ordures ménagères.

164 € la tonne

C'est le coût d'une tonne d'ordures ménagères transportée et incinérée, dont 20€ sont consacrés au remboursement de l'emprunt lié à l'exportation des déchets entre 2007 et 2009, et qui prendra fin en 2017.

Il court toujours...

Qui? L'emprunt effectué entre 2007 et 2009 pour l'exportation des déchets hors du département lorsque l'incinérateur de Chambéry était en travaux. A cette époque, les déchets étaient incinérés ou mis en centre d'enfouissement dans des départements voisins.

Le saviez-vous?

Le volume de déchets incinérés en 2011 par l'ensemble de la Maurienne représente une production électrique de 5106 MWh, soit la consommation électrique annuelle d'une ville de 10 000 habitants*. Par ailleurs, les 10 221 MWh d'énergie thermique générés par ces mêmes déchets en 2011 ont été revendus directement au chauffage urbain par l'intermédiaire d'un échangeur.

*sources : http://www.villesmoyennes.asso.fr/upload/document/doc_2011040437050.pdf

- 7,32%

Entre 2008 à 2011 la production d'ordures ménagères en Maurienne est passée de 17 017 tonnes collectées à 15 803 tonnes.

Vers une réduction des déchets à la source?

En 2005, près de 18 000 tonnes de déchets avaient été collectées par le SIRTOMM. Sur la période 2005-2011 on enregistre donc plus de 10% de baisse des tonnages d'ordures ménagères collectées. Pourquoi cette baisse généralisée? Elle s'explique tout d'abord par la progression du geste de tri, devenu automatique pour nombre d'entre nous. Elle est accentuée par les actions de prévention menées en amont par les ambassadrices de tri du SIRTOMM lors d'actions en porte-à-porte. Le développement du composteur a évité le rejet de 90 kg de déchets organiques à la poubelle par personne et par an. Enfin, la diminution des tonnages s'explique par un probable "effet de crise" jouant sur la consommation des ménages et donc sur le nombre de déchets qu'ils génèrent.

Vers une maîtrise des coûts

Optimisation des collectes + Baisse des tonnages

= Diminution des coûts de collecte des ordures ménagères!



Le saviez-vous?

En 2011, la collecte des ordures ménagères en Maurienne a mobilisé 632 journées de camion grue et 1049 journées de benne à ordures ménagères!

PÔLE ORDURES MÉNAGÈRES

4 045 518 €

C'est le coût des ordures ménagères

77%

Total
5 239 199 €
 Coût résiduel de collecte et de traitement des déchets mauriennais en 2011

PÔLE TRI SÉLECTIF

211 104 €

C'est le coût du tri sélectif

4%

PÔLE DÉCHÈTERIE

982 577 €

C'est le coût des déchèteries

19%

PÔLE INVESTISSEMENTS

Les investissements du SIRTOMM concernent principalement l'achat de conteneurs semi-enterrés, le remplacement des bennes à ordures ménagères par de nouveaux véhicules adaptés à la collecte des CSE (Evolupac), ainsi que les travaux de réhabilitation ou d'installation de déchèteries...

579 712 €HT

C'est la somme investie en 2011 pour l'acquisition de 159 conteneurs semi-enterrés. Soit un coût unitaire de 3 646 €HT

235 410 €HT

C'est le coût du véhicule EVOLUPAC acquis en 2010 par le SIRTOMM

300 000 €HT

C'est le coût moyen de création d'une déchèterie (hors subventions)



Collecte et traitement du tri sélectif

211 104 €

C'est le coût résiduel du tri sélectif en 2011

- 44%

C'est la baisse des coûts du tri sélectif entre 2008 et 2011

Collecte et traitement du tri sélectif :

Dépenses totales : 1 308 916 €

- Recettes : 1 097 812 €

= Coût résiduel

à la charge du contribuable : 211 104 €

Déchèteries

982 577 €

C'est le coût total des déchèteries en 2011

8 909 tonnes

de déchets récupérés en déchèterie en 2011

+ 9%

C'est l'augmentation des tonnages de déchets déposés en déchèterie entre 2008 et 2011

Le poste "Déchèteries" comprend :

Les frais généraux : 71 326 €

+ Le gardiennage : 326 535 €

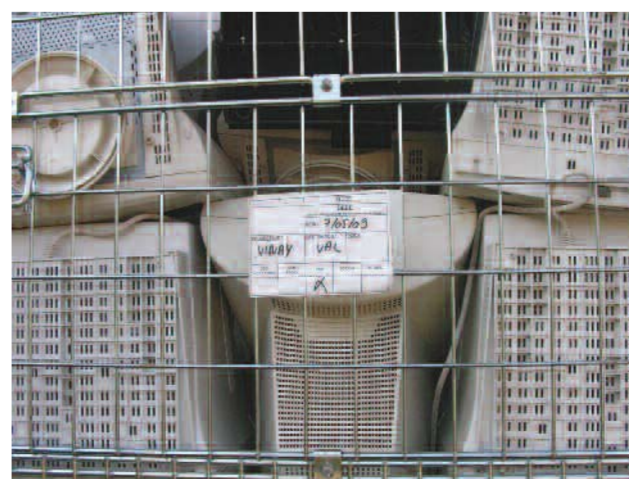
+ L'évacuation des bennes jusqu'aux exutoires : 328 026 €

+ Le coût de traitement des matériaux : 515 231 €

- Les recettes de rachat des matériaux : 230 201 €

- Les recettes des tickets des professionnels pour apport en déchèterie : 28 340 €

= Coût déchèteries : 982 577 €



Emballages recyclés en 2011

2 196 tonnes

collectées en 2011

+ 12%

entre 2008 et 2011

+ 12%

pour le verre sur la même période



Le saviez-vous?

C'est le verre qui a généré le plus de recettes pour le SIRTOMM en 2011. Les 2 612 tonnes collectées ont été rachetées 93 747 € par les verriers, et ont généré un soutien d'Éco-Emballages de plus de 400 000 €. Le recyclage du verre rapporte donc plus qu'il ne coûte...

Un geste de tri en hausse régulière depuis 4 ans

Le tri est essentiel : il permet le recyclage de matériaux et participe à la maîtrise des coûts de collecte et de traitement des déchets. Un déchet déposé en bac jaune pour être recyclé, c'est un déchet qui ne sera pas incinéré.

La période 2008-2011 est marquée par une diminution de 7,32% du volume d'ordures ménagères incinérées et une augmentation de 12% du nombre de déchets déposés dans les bacs de tri. Continuons!

Les recettes du tri

Sur l'année 2011, la vente des matériaux et la subvention Éco-Emballages ont représenté respectivement 460 312 € et 637 500 € de recettes sur le pôle tri sélectif.

Emballages déposés en bac jaune	Recettes générées	Ont rapporté au total en 2011
Acier Aluminium	380 € la tonne	25 075 €
Plastique	556 € la tonne	85 008 €
Journaux et revues	137 € la tonne	179 718 €
Carton	277 € la tonne	145 316 €
Verre	190 € la tonne	496 280 €

A chaque déchet sa filière

Avec 15 flux de matériaux acceptés, la déchèterie reste la championne du tri sélectif en orientant les déchets lourds, volumineux ou spécifiques vers des filières adaptées. Ferraille, déchets verts, encombrants, déchets électriques, piles, huiles, batteries : ayez le réflexe déchèterie! Sur l'ensemble de notre territoire, 15 déchèteries et 9 agents dédiés au gardiennage de celles-ci sont à votre service.

Le saviez-vous?

82% des déchets incinérables présents en déchèterie ne finiront pas leur vie à l'incinérateur de Chambéry! Pris en charge par l'entreprise SIBUET

Environnement, pour un coût de 97 € la tonne, ces encombrants seront traités dans une usine de broyage, et le matériau obtenu, appelé déchet solide broyé (DSB), sera utilisé comme combustible de substitution à la cimenterie iséroise VICAT. Alors, poussettes, canapés, matelas, skis, sièges auto et autres encombrants : plus jamais sur le trottoir!



L'exemple par le geste

Mes déchets	Amenés en déchèterie, ils coûteront au SIRTOMM	Jetés à la poubelle classique, ils coûteront au SIRTOMM
50 kg de déchets verts	1,55 €	8,20 €
Un gros canapé (100 kg)	9,70 €	16,40 €
50 kg de bois	1,90 €	8,20 €
	Amenés en déchèterie, ils rapporteront au SIRTOMM	Jetés à la poubelle classique, ils coûteront au SIRTOMM
Un ordinateur écran + unité centrale (20 kg)	+ 1 €	3,28 €
Un lot de gros cartons (10 kg)	+ 1,37 €	1,64 €
	Via plateforme de compostage, broyage, filière éco-systèmes, récupération des matériaux, recyclage, revente...	Via incinération et valorisation énergétique

Progression des CSE en vallée

Après 8 semaines de livraisons, de travaux et de slaloms entre réseaux souterrains et disponibilités foncières, le chantier d'implantation des conteneurs semi-enterrés sur Modane et Fourneaux s'est achevé fin novembre.

La mise en service des 122 CSE du bassin modanais fut précédée d'une information écrite et orale menée conjointement par les communes et le SIRTOMM (réunions publiques, édition d'un Modane Info spécial CSE et passage de l'ambassadrice du tri).

Compte tenu du nombre important d'usagers à sensibiliser, l'ambassadrice poursuivra son action courant décembre. Ne vous inquiétez donc pas si vous ne l'avez pas encore vue alors que les CSE sont déjà en service !

La collecte est prévue pour s'organiser deux fois par semaine pour les ordures ménagères, et une fois par quinzaine pour la collecte sélective.

La collecte du verre fonctionnera comme avant, selon le remplissage constaté des conteneurs.



L'automne 2012 aura également vu un développement des CSE sur Valloire, où une vingtaine de nouvelles pièces devraient être mises en service cette saison.

Enfin, la commune d'Hermillon devrait passer Noël sous le signe des CSE, les travaux allant débuter lors de la rédaction de ces lignes.

Du nouveau dans la filière textile

A l'instigation de Savoie Déchets, les collectivités du département sont en réflexion sur la refonte du système de collecte des textiles, linges et chaussures.

En effet, la société Tri-Vallées, par l'intermédiaire d'une filiale nommée Alpes-TLC, s'est dotée d'une nouvelle structure, dédiée au tri des vêtements collectés sur le territoire savoyard. Basée à Ugine et opérationnelle depuis fin novembre, elle a pour but de drainer les vêtements du département, afin de les revaloriser en friperie, en chiffonnage mais aussi en isolation thermique.

Alpes TLC propose également un service de collecte des conteneurs d'apport volontaire de vêtements, prestation actuellement assurée en Maurienne par l'association Le Relais. Plus d'infos au prochain numéro.

En 2011, la Maurienne a recyclé 160 tonnes de textiles, un résultat largement supérieur à la moyenne nationale (2 kg/an/habitant).



Marie-Yvonne Delfosse, nouvelle directrice du SIRTOM de Maurienne



Vous avez pris vos fonctions le 22 octobre dernier. Où étiez-vous avant d'arriver à Saint-Julien-Montdenis ?

Déjà dans le milieu des déchets ! Juste avant ce poste, j'étais directrice d'un autre syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères, le SICTOM du Mâconnais. Je travaillais encore avant cela comme responsable du SMICTOM de

la région de Fontainebleau, en région parisienne. Étant Haut-Savoyarde d'origine, je suis heureuse de retrouver les montagnes.

SICTOM, SIRTOM, une seule lettre change... Les problématiques mauriennes vous semblent-elles proches de celles rencontrées en Saône-et-Loire ?

Les tonnages de déchets collectés et le nombre d'usagers sont équivalents. Quant aux actions menées (incitation au tri des emballages, généralisation des conteneurs semi-enterrés, bennes Evolupac, ambassadrices de tri, prévention), nos collectivités sont engagées sur des thématiques communes... La différence se situera donc au niveau des variations saisonnières de l'activité. À Mâcon, pas de pic de fréquentation touristique en hiver et en été, ni de problèmes techniques liés à l'enneigement des routes de montagne... Je vais découvrir tout cela ici.

Quels sont les dossiers en cours ?

En tout premier lieu, il faut poursuivre les efforts mis en œuvre pour l'installation des conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble de la vallée. L'équipement de Modane et de Fourneaux vient de se terminer, celui de Saint-Jean-de-Maurienne est à poursuivre en 2013, et celui de Saint-Michel-de-Maurienne à entamer. Après la Haute Maurienne, nous nous dirigeons progressivement vers le bas de vallée. Un travail important sera effectué sur la construction de nouvelles déchèteries à Saint-Michel-de-Maurienne et Saint-Léger. Des mises aux normes et des régularisations seront à effectuer sur d'autres déchèteries. Et dès ce mois-ci, nous allons nous pencher sur le budget 2013.

Vous arrivez avec l'expérience d'actions menées dans d'autres collectivités...

Après le recyclage des emballages et l'optimisation des collectes, le dernier levier de diminution des coûts de traitement et de collecte des déchets reste la réduction à la source et le réemploi... Juste avant de partir de Mâcon, nous avons finalisé un projet de Ressourcerie avec une entreprise d'insertion locale, qui a permis en 2011 de récupérer 48 tonnes de déchets, principalement des meubles, des textiles et de l'électroménager en bon état. Je crois beaucoup aux actions mêlant social et environnement : tout le monde y gagne !



MÉMO TRI SÉLECTIF

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux



VERRE

Uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux en verre en ayant pris soin de retirer les couvercles et les bouchons. **Ne pas mettre de vaisselle, porcelaine ou faïence, d'ampoule, de verre ou miroir, de pot de fleur.**



EMBALLAGES • PAPIERS

Uniquement des bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques, papiers journaux, magazines... **Ne pas mettre de pots de yaourt, petit suisse... ni de film, sac ou boîte en plastique, pas de barquette en polystyrène, pas de carton sali, de papiers gras, de papiers absorbants, ni de mouchoirs sales. Les emballages doivent être vides. Les films plastiques qui entourent les revues doivent être retirés.**



ORDURES MÉNAGÈRES

Les pots de yaourt en plastique, les pots de crème et de fromage blanc, les pots de glace, les mouchoirs usagés, les sacs plastiques, les barquettes en polystyrène, les barquettes de jambon et de lardons, les couches culottes, la vaisselle, les pots de fleurs... **Les épluchures, les coquilles d'œufs et certains déchets alimentaires peuvent aller nourrir votre compost !**



BIO DÉCHETS

Les fruits et légumes crus ou cuits coupés en morceaux, les épluchures, les restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes...), les coquilles d'œuf, sachets de thé, filtres et marc de café, papiers essuie-tout. **Ne pas mettre les os, les restes de viande et de poisson, les matières grasses, les pelures d'agrumes en excès, le bois, les coquillages...**